

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 801

7 mai 2007

### SOMMAIRE

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>AS Consulting &amp; Management S.à r.l. ....</b>                             | <b>38422</b> | <b>Grant Thornton Luxembourg .....</b>            | <b>38427</b> |
| <b>Attitude Studio Lux S.A. ....</b>  | <b>38422</b> | <b>High-Tech Trading &amp; Supplies S.A. ....</b> | <b>38440</b> |
| <b>BHF-BANK International .....</b>   | <b>38442</b> | <b>H.K. Baustudio G.m.b.H. ....</b>               | <b>38440</b> |
| <b>Car-Life S.à r.l. ....</b>   | <b>38442</b> | <b>IMEK Luxembourg S.A. ....</b>                  | <b>38447</b> |
| <b>Chambolle Holding S.A. ....</b>  | <b>38446</b> | <b>Imm. Lux S.A. ....</b>                         | <b>38446</b> |
| <b>Commerce de Bois International .....</b>                                     | <b>38434</b> | <b>Inter Investor .....</b>                       | <b>38437</b> |
| <b>Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise<br/>et de Révision Comptable .....</b> | <b>38429</b> | <b>Leon Investissement S.à r.l. ....</b>          | <b>38448</b> |
| <b>Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise<br/>et de Révision Comptable .....</b> | <b>38429</b> | <b>Luvenca S.A. ....</b>                          | <b>38424</b> |
| <b>DH 2004 Sàrl .....</b>   | <b>38448</b> | <b>Mayelin Consultancy S.à r.l. ....</b>          | <b>38438</b> |
| <b>Dome Finance S.à r.l. ....</b>   | <b>38402</b> | <b>Middle East Associates (Holdings) S.A. ...</b> | <b>38437</b> |
| <b>Edimmo .....</b>   | <b>38439</b> | <b>Montrachet Holding S.A. ....</b>               | <b>38446</b> |
| <b>EDKA S. à r. l. ....</b>   | <b>38440</b> | <b>Motofin Sàrl .....</b>                         | <b>38438</b> |
| <b>Etoile Promotions "F" S.à r.l. ....</b>                                      | <b>38430</b> | <b>Ninive S.A. ....</b>                           | <b>38439</b> |
| <b>Etoile Promotions G.m.b.H. ....</b>  | <b>38432</b> | <b>PEF Investment III S.à r.l. ....</b>           | <b>38415</b> |
| <b>Etoile Promotions II .....</b>   | <b>38433</b> | <b>Protec MBV S.à r.l. ....</b>                   | <b>38436</b> |
| <b>Eurocorp Holding S.A. ....</b>   | <b>38434</b> | <b>Sercom Management Holding S.A. ....</b>        | <b>38439</b> |
| <b>Eurocorp Holding S.A. ....</b>   | <b>38436</b> | <b>Solalux SA .....</b>                           | <b>38441</b> |
| <b>Fair Trade S.à r.l. ....</b>   | <b>38428</b> | <b>Sport Ethiq Sàrl .....</b>                     | <b>38445</b> |
| <b>Fedimmo S.A. ....</b>  | <b>38439</b> | <b>Stec .....</b>                                 | <b>38445</b> |
| <b>Ferrocemento S.A. ....</b>   | <b>38426</b> | <b>Syrah Holding S.A. ....</b>                    | <b>38441</b> |
| <b>Field Promotion &amp; Road Show Sàrl .....</b>                               | <b>38442</b> | <b>Tobacco GTI SA .....</b>                       | <b>38440</b> |
| <b>F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r.l. ....</b>                               | <b>38443</b> | <b>Ton Investments Holding S.A. ....</b>          | <b>38447</b> |
| <b>FN-Services S.à r.l. ....</b>  | <b>38442</b> | <b>Vicus Promotions S.A. ....</b>                 | <b>38444</b> |
| <b>Foncière de l'Europe S.A. ....</b>   | <b>38448</b> | <b>ZEUS (Luxembourg) S.à r.l. ....</b>            | <b>38409</b> |

**Dome Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Paul Bettigen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

DOME CAPITAL S.à.r.l., with registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies,

hereby represented by Dorothee Pirson, lawyer, residing in 20, avenue Monterey, L-2163, by virtue of a proxy established on 28 February 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «*Company*»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «*Law*»), as well as by the articles of association (hereafter the «*Articles*»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may (i) grant, extend or otherwise make available or provide to any affiliated or related group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, any advance, credit facility, loan or other form of credit or financial accommodation (including, without limitation, any guarantee, indemnity or other form of assurance to third parties in respect of any indebtedness, liabilities or obligations of such company to third parties), and (ii) invest by way of debt (or the purchase of debt) in any manner whatsoever in any such company (including, without limitation, purchase or otherwise acquire any negotiable or non-negotiable instrument, bond, debenture, note or other debt obligation issued by such company or any loan, whether secured or unsecured, made by any other person to such company and the security therefore) (iii) to hold shares or other investments in any form whatsoever in any companies, whether domestic or foreign, and (iv) to carry on any other business, take any controlling and supervisory measures, carry out any operation and do such other acts which may seem capable of being conveniently carried on in connection with any of these objects, or calculated, directly or indirectly to enhance the value of, or facilitate the realisation of or render profitable any of the property or rights of the Company and to do all such things as are incidental or conducive to the attainment of any of these objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st, July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination DOME FINANCE S.à.r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.****6.1 - Subscribed and authorized share capital**

The Company's corporate capital is fixed at ten thousand British Pounds (10,000.- GBP) represented by ten thousand (10,000) shares («parts sociales») of one British Pound (1.- GBP) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 - Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 - Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 - Transfer of shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.****7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by at least two directors, who need not to be shareholder(s) and who will constitute a board of directors.

The board of directors shall be composed of at least one class A director; each director being either a class A director or a class B director.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

**7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors.

**7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the joint signature of a class A and a class B director.

The board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures**

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one class A director is present or represented.

In case the board of directors consists of both class A and class B directors, the board of directors cannot deliberate validly if a majority of the directors present or represented at the meeting of the board of directors are class A directors.

Resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and a class B directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of directors

The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th day of May, at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

##### 11.2 - Annual accounts

Each year, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscribers             | Number of shares | Subscribed amount (in GBP) | % of share capital | Paid-up capital % |
|-------------------------|------------------|----------------------------|--------------------|-------------------|
| DOME CAPITAL Sàrl ..... | 10,000           | 10,000.-                   | 100 %              | 100 %             |
| Total: .....            | 10,000           | 10,000.-                   | 100 %              | 100 %             |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (10,000.- GBP) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

#### *Estimation of the share capital*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at fourteen thousand nine hundred six euro (€ 14,906.-)

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

- The Company will be administered by five directors appointed as of today for an indefinite period of time:
  - Mr Bradley Altberger, Managing Director, residing in Apartment 51, Academy Gardens, Duchesse of Bedfords, Walk, London, W8 7QQ, born in Coloroda (USA), on 13 January 1972, is appointed as class A director,
  - Mr Alfred Foglio, Managing Director, residing in 12, Palace Gardens Mews, GB-W8 4RA, Londres, born in Massachusetts (USA), on October 7th 1970, is appointed as class A director;
  - Mr François Pfister, attorney at law, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, born in Uccle (Belgium), on October 21st 1961, is appointed as class B director,
  - Mr Geoffrey Henry, Chartered Accountant, residing in 41, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, born in Chenée (Belgium), on May 5th 1972, is appointed as class B director.
  - Mr Stéphane Hadet, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, born in Nancy (France) on 25th May 1968, is appointed as class B director.

- The registered office of the Company shall be established 22, Grand Rue, L-1660, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

DOME CAPITAL Sàrl, ayant son siège social établi au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Dorothee Pirson, juriste, résidant au 20, avenue Monterey, L1470, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2007, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la

«Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelques formes que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut (i) accorder, étendre ou autrement mettre à disposition, ou fournir aux sociétés affiliées ou liées au groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, toutes avances, facilités de crédit, prêts ou autres formes de crédit ou soutien financier (y inclus, sans limitation, toute garantie, indemnité ou autre forme de sûreté à une tierce partie concernant les dettes, responsabilités ou obligations de ces sociétés à l'égard d'une partie tierce) et (ii) d'investir par le moyen de dettes (ou l'achat de dettes) de quelque manière que ce soit dans une telle société (y inclus, sans limite, acheter ou autrement acquérir tout instrument négociable ou non négociable, obligation, titre d'emprunts, bons de caisse et autres valeurs émises par une telle société ou un prêt, garanti ou non, fait par une autre personne à une telle société et la garantie y relative) (iii) de détenir des actions ou autres investissements peu importe la forme dans toutes sociétés, qu'elles soient domestiques ou étrangères, et (iv) d'effectuer toute autre activité, de prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, d'effectuer les autres actes qui semblent capables d'être effectués convenablement en rapport avec son objet, ou calculés, directement ou indirectement pour augmenter la valeur, ou faciliter la réalisation, ou rendre profitable une des propriétés ou droit de la Société et d'effectuer toutes les autres choses qui sont incidentes ou qui conduisent à l'achèvement d'un de ces objets.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: DOME FINANCE S.à.r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Livre Sterling (1,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant de classe A, chaque gérant étant de classe A ou de classe B

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et sont révocables ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

La Société peut être engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté.

Dans le cas d'un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de classe B, celui-ci ne peut délibérer valablement si la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont de classe A.

Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 mai, à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs               | Nombre de parts sociales | Montant souscrit (en GBP) | % de capital social | Capital libéré % |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------|------------------|
| DOME CAPITAL Sàrl . . . . . | 10.000                   | 10.000.-                  | 100 %               | 100 %            |
| Total: . . . . .            | 10.000                   | 10.000.-                  | 100 %               | 100 %            |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.



*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évaluée à quatorze mille neuf cent six euros (€ 14.906,-).

*Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par cinq gérants, nommés avec au jour des présentes pour une durée indéterminée:
  - M. Bradley Altberger, Managing Director, résidant au Apartment 51, Academy Gardens, Duchesse of Bedfords, Walk, Londres, W8 7QQ, né dans le Colorado (USA), le 13 janvier 1972, est nommé gérant de classe A,
  - M. Alfred Foglio, managing Director, résidant au 12, palace Gardens Mews, W8 4RA Londres, Royaume-Uni, né dans le Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 7 octobre 1970, est nommé gérant de classe A;
  - M. François Pfister, avocat, résidant au, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né à Uccle (Belgique) le 25 octobre 1961, est nommé gérant de classe B.
  - M. Geoffrey Henry, expert-comptable, résidant au 41, boulevard Prince Henri, L-1470 Luxembourg, né à Chenée (Belgique) le 5 mai 1972, est nommé gérant de classe B.
  - Mr Stéphane Hadet, avocat, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né à Nancy (France) le 25 mai 1968, est nommé gérant de classe B.
2. Le siège social de la Société est établi à, 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pirson, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, Relation: LAC/ 2007/932. — Reçu 148,45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037222/202/412.

(070033852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**ZEUS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.815.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l., established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in L-7225 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 6th 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and

development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ZEUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five euro (25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general

subdelegation of the manager(s)<sup>1</sup> powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

|  |            |
|--|------------|
| G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l. .... | 500 shares |
| Total: .....                           | 500 shares |

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, together with a share premium amounting to twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), so that the total sum of twenty five thousand euro (€ 25,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, companies director, born on 28th February 1967 in Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mr Christophe Davezac, companies director, born on February 14th 1964 in Cahors (France), residing professionally at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l., établie à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, résident à L-7225 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 février 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ZEUS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

|  |                    |
|--|--------------------|
| G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l. .... | 500 parts sociales |
| Total: .....                           | 500 parts sociales |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission de douze mille cinq cents euros (€12.500,-), de sorte que la somme totale de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Madame Marjoleine Van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157S, fol. 93, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037250/242/303.

(070033494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**PEF Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195.

hereby represented by Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Corporate objectives - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name PEF INVESTMENT III S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### Management

**Art. 9. Board of managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.



One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

### Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

### Winding up - Liquidation

**Art. 18. Winding up - Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable law

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

### Subscription

All five hundred (500) shares have been subscribed by PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

### Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by

1. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

2. Mr Jobst Beckmann, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

3. Mr Gerhard Wittl, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195.

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Objet, Durée, Dénomination, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisi-

tion, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PEF INVESTMENT III S.à.r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent

(5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intermédiaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

### Souscription

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros.

### Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de

1. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

2. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

3. Monsieur Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 84, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037226/211/364.

(070033710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 100.526.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société du 2 mars 2007*

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société que:

- M. Boris Hertzog a été révoqué de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Marc Miance, né le 6 septembre 1976 à Meulan (France), demeurant 10, avenue Dorian, F-75012 Paris (France), a été nommé comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué avec un autre membre du conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour ATTITUDE STUDIO LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038043/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**AS Consulting & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.876.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eros Artuso, expert en environnement, né à Padoue, (Italie), le 29 novembre 1978, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.
- 2.- Mademoiselle Joëlle Sleenbos, expert d'économie et de subvention européen, née à Amsterdam, (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> mars 1980, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AS CONSULTING & MANAGEMENT S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un bureau d'étude et de conseil en environnement, aménagement du territoire, développement durable, affaires économiques et sociales, et
- le conseil et la gestion de projets dans le domaine de l'environnement, des affaires économiques, du développement durable et de l'immobilier.

La société peut préparer et formuler, mettre en oeuvre, gérer ou évaluer, pour son compte ou pour le compte d'autrui, des études, des projets et des programmes d'environnement, de conseil économique, de coopération au développement, financés par des dons, des subventions ou des prêts (dans le respect des grands principes définis par le Gouvernement luxembourgeois en matière de coopération au développement) et d'immobilier.

La société peut accomplir, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations, prospectives ou consultatives, financières, commerciales ou techniques, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international. À ce titre, elle peut éditer des publications, développer des outils de gestion et encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus.

La société peut engager des relations avec une entreprise, un groupement ou une association ayant un objet analogue, similaire ou connexe en vue de favoriser le développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Eros Artuso, expert en environnement, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre, cinquante parts sociales . . . . .                        | 50  |
| Mademoiselle Joëlle Sleebos, expert d'économie et du subvention européen, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre, cinquante parts sociales . . . . . | 50  |
| Total: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eros Artuso, expert en environnement, né à Padoue, (Italie), le 29 novembre 1978, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre, gérant dans le domaine de l'environnement, et

- Mademoiselle Joëlle Sleebos, expert d'économie et de subvention européen, née à Amsterdam, (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> mars 1980, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre, gérante dans le domaine du conseil économique.

3.- Chaque gérant peut engager valablement la société par sa seule signature dans son domaine d'activité précis.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Artuso, Sleebos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007, Relation: GRE / 2007 / 987. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037295/231/131.

(070034015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

#### **Luvenca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.089.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUVENCA S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.089, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C numéro 256 du 25 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 767 du 1<sup>er</sup> août 2005,

ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Enid Muirhead, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Eric Isaac, administrateur de sociétés, né à Johannesburg (Afrique du Sud), le 1<sup>er</sup> février 1942, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Muirhead, Thorn, Isaac, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 62, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037389/231/56.

(070033669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Ferrocemento S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 54.747.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERROCEMENTO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54747, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 372 du 3 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 377 du 8 mars 2002,

ayant un capital social de quatre cent quatre-vingt-seize mille euro (496.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euro (2.480,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euro, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 59, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037396/231/57.

(070033661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Grant Thornton, Grant Thornton Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 111.831.

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANT THORNTON LUXEMBOURG en abrégé GRANT THORNTON, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.831, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 22 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Pfeffer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la modification statutaire et le transfert du siège social prendront effet au 31 mars 2007.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Soisson, Ch. Deschamps, J. Pfeffer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 541, fol. 1, case 1, GRE/2007/685. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037404/231/57.

(070033952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Fair Trade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.403.

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marc Mounicou-Loustau, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 10 avril 1970, demeurant à F-13360 Roquevaire, 1176, Val de Riou.

2.- Monsieur Vincent Porcher, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 12 mai 1971, demeurant à F-13012 Marseille, 58, boulevard Marius Richard.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FAIR TRADE S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.403, été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 13 mai 2006.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 31 janvier 2007, la société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, a cédé:

- cinquante (50) parts sociales à Monsieur Jean-Marc Mounicou-Loustau, préqualifié, et

- cinquante (50) parts sociales à Monsieur Vincent Porcher, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Jean-Marc Mounicou-Loustau, gérant de sociétés, demeurant à F-13360 Roquevaire, 1176, Val de Riou, (France), cinquante parts sociales, . . . . . | 50  |
| 2.- Monsieur Vincent Porcher, gérant de sociétés, demeurant à F-13012 Marseille, 58, boulevard Marius Richard, (France), cinquante parts sociales, . . . . .  | 50  |
| Total: cent parts sociales, . . . . .   | 100 |

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission du gérant Monsieur Dominique Delaby et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marc Mounicou-Loustau, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 10 avril 1970, demeurant à F-13360 Roquevaire, 1176, Val de Riou, gérant technique, et

2.- Monsieur Vincent Porcher, gérant de sociétés, né à Marseille, (France), le 12 mai 1971, demeurant à F-13012 Marseille, 58, boulevard Marius Richard, gérant administratif.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«Le gérant technique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Mounicou-Loustau, V. Porcher, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 540, fol. 99, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037401/231/67.

(070033875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme,**

(anc. CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable).

Enseigne commerciale: CLERC.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, constituée originellement sous la dénomination sociale de C.L. TRAVEL, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498, du 8 mai 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri Hellinckx en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 14 février 2006, contenant notamment le changement en sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Peffer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

## 2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La société peut établir au Luxembourg ou à l'étranger par simple décision du conseil d'administration, partout où elle le juge approprié, des sièges administratifs et d'exploitation, des succursales, agences, comptoirs et dépôts.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la modification statutaire et le transfert du siège social prendront effet au 31 mars 2007.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC et de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** (**deuxième alinéa**). La société adopte la dénomination de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE RÉVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC.»

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre d'inscrire le nom CLERC comme enseigne commerciale.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.J. Soisson, C. Deschamps, J. Peffer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 540, fol. 100, case 6. GRE/2007/684. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037418/231/81.

(070033948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

### **Etoile Promotions "F" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.005.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, en abrégé SAPEL S.à.r.l, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 67.017, ici représentée par son gérant unique: Monsieur John C. Jones, administrateur de société, demeurant à UK, 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove, BN3 2WF.

Laquelle comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée ETOILE PROMOTIONS «F» G.m.b.H. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 67.005, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C n° 31 du 11 juin 1999.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts.
- 2.- Fixation de l'adresse du siège social.
- 3.- Acceptation de la démission du gérant unique et décharge à donner au gérant pour l'exécution de ses fonctions.
- 4.- Nomination d'un nouveau gérant unique.
- 5.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et l'échange de terrains et d'immeubles ainsi que la construction de bâtiments.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

La société peut en tant que seul entrepreneur ou bien en commun avec d'autres entreprises, effectuer et réaliser les travaux de construction, d'immeubles ainsi que d'entretien de bâtiments.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter à compter de ce jour la démission du gérant unique, savoir: Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique:

- Monsieur John C. Jones, prédit.

*Cinquième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à 9.25 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. C. Jones, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007. EAC/2007/865. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007037498/203/62.

(070033817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Etoile Promotions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.566.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, en abrégé SAPEL S.à r.l, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 67.017, ici représentée par son gérant unique: Monsieur John C. Jones, administrateur de société, demeurant à UK, 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove, BN3 2WF.

Laquelle comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée ETOILE PROMOTIONS G.m.b.H. établie et ayant son siège social au 30, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.566, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 septembre 1989, publié au Mémorial C n° 35 du 29 janvier 1990. Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts.
- 2.- Fixation de l'adresse du siège social.
- 3.- Acceptation de la démission du gérant unique et décharge à donner au gérant pour l'exécution de ses fonctions.
- 4.- Nomination d'un nouveau gérant unique
- 5.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente et l'échange de terrains et d'immeubles ainsi que la construction de bâtiments.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

La société peut en tant que seul entrepreneur ou bien en commun avec d'autres entreprises, effectuer et réaliser les travaux de construction, d'immeubles ainsi que d'entretien de bâtiments.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales, financières ou autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter à compter de ce jour la démission du gérant unique, savoir: Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique:

- Monsieur John C. Jones, prédit.

*Cinquième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à 9.30 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. C. Jones, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007. EAC/2007/867. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007037505/203/62.

(070033825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

### **Etoile Promotions II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 32.918.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, en abrégé SAPEL S.à.r.l, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 67.017, ici représentée par son gérant unique: Monsieur John C. Jones, administrateur de société, demeurant à UK, 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove, BN3 2WF.

Laquelle comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée ETOILE PROMOTIONS II, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B numéro 32.918, constituée originellement sous la dénomination de HOLLERICH PROMOTIONS S. à r.l. suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 janvier 1990, publié au Mémorial C n° 284 du 17 août 1990, et dont les statuts ont été modifiés (changement de la dénomination sociale) suivant acte reçu par le même notaire Joseph Kerschen, en date du 23 février 1990, publié au Mémorial C n° 334 du 19 septembre 1990.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article trois des statuts.
- 2.- Fixation de l'adresse du siège social.
- 3.- Acceptation de la démission du gérant unique et décharge à donner au gérant pour l'exécution de ses fonctions.
- 4.- Nomination d'un nouveau gérant unique.
- 5.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange de terrains et d'immeubles, la promotion, la construction et la gérance d'habitations, de bureaux et de commerces.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

La société peut en tant que seul entrepreneur ou bien en commun avec d'autres entreprises, accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qu'elles soient de nature à en favoriser la réalisation.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter à compter de ce jour la démission du gérant unique, savoir: Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique:

- Monsieur John C. Jones, prèdit.

*Cinquième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes à 9.35 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. C. Jones, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007. EAC/2007/868. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007037511/203/64.

(070033820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038098/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01665. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070035016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**CBI, Commerce de Bois International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 112.012.

Im Jahre zweitausendsieben, am sechsten Februar.

In Gegenwart von Maître Anja Holtz, Notar mit Amtssitz in Wiltz.

Sind folgende Parteien erschienen:

- 1.- Frau Julia Groß, Augenoptikerin, wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Goldfuss 36,
- 2.- Frau Tanja Maria Groß, Bürokauffrau, wohnhaft in D-53937 Schleiden-Oberhausen, Steinkuhle 8,  
hier vertreten durch Frau Julia Groß, vorbenannt aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 30. Januar 2007 in Weiswampach;
- 3.- Frau Anna Maria Groß geb. Möres, Kauffrau, wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Höfener Straße 20A,  
hier vertreten durch Frau Julia Groß, vorbenannt aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 30. Januar 2007 in Schleiden;
- 4.- Herr Andre Groß, Zimmermann, wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Höfener Straße 20,

hier vertreten durch Frau Julia Groß, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 30. Januar 2007 in Schleiden.

Diese drei Vollmachten bleiben bei der gegenwärtigen Urkunde als Anlage nachdem sie durch den verhandelnden Notar und die erschienene Partei ne varietur gegengezeichnet wurden.

Die erschienene Partei trägt dem Notar folgendes vor.

- Die Gesellschaft COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL Sàrl abgekürzt CBI Sàrl ist durch Urkunde aufgenommen am 27. Oktober 2005 von dem verhandelnden Notar Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, Nummer 477 vom 6. März 2006, gegründet worden.

- Die Gesellschaft ist unter der Nummer B 112.012 im Handelsregister eingetragen.

- Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehntausend Euro (16.000,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertsechzig Euro (160,- EUR).

- Die erschienenen und vertretenen Parteien sind die alleinigen Anteilseigner der Firma COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL Sàrl abgekürzt CBI Sàrl mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

- Die Gesellschaft besitzt weder Grundeigentum noch Anteile an Grundeigentum.

Die erschienenen und vertretenen Parteien haben den Notar ersucht folgendes zu beurkunden.

#### *Anteilsabtretung*

Frau Anna Maria Groß geb. Möres, vorgeannt, tritt zehn (10) der von ihr gehaltenen fünfundzwanzig (25) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL Sàrl abgekürzt CBI Sàrl an Frau Tanja Maria Groß, vorgeannt, ab.

Die Anteilsabtretung erhält ihre Wirkung am heutigen Tag.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert.

Die neue Anteilseignerin tritt in alle Rechte und Pflichten der alten Anteilseignerin ein.

Frau Tanja Maria Groß, vorgeannt, durch ihre Vertreterin erklärt die Anteilsabtretung anzunehmen.

Die neue Anteilseignerin, Frau Tanja Maria Groß, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt die Satzungen und die Bilanzen der Gesellschaft COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL Sàrl abgekürzt CBI Sàrl genau zu kennen.

#### *Abtretungspreis*

Die Anteilseigner erklären, dass die vorliegende Anteilsabtretung zu dem unter Parteien ausgehandelten Preis von tausendsechshundert Euro (1.600,- EUR) erfolgt ist.

Alte und neue Anteilseigner erklären, dass der Preis vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde und ohne Beisein des Notars gezahlt wurde.

#### *Ratifizierung der Anteilsabtretung*

In ihrer Eigenschaft als zeichnungsberechtigte Vertreterin der Gesellschaft COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL Sàrl abgekürzt CBI Sàrl, erklärt Frau Tanja Maria Groß, vorgeannt, hier vertreten wie vorerwähnt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs. Frau Tanja Maria Groß, hier vertreten wie vorerwähnt, versichert außerdem, dass ihr weder Vorfall noch Grund bekannt sind, die die Rechtswirksamkeit der vorliegenden Anteilsabtretung verhindern könnten.

Anschließend ersuchen die Anteilseigner, den Notar, folgendes zu beurkunden.

#### *Erster Beschluss*

Im Anschluss an die vorliegende Anteilsabtretung beschließen die Anteilseigner den Text des Artikels 6 der Satzung wie folgt anzupassen.

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf sechzehntausend Euro (16.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertsechzig Euro (160,- EUR). Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

|  |      |
|--|------|
| 1) Frau Tanja Maria Groß, vorbenannt, fünfunddreissig Anteile . . . . .    | 35   |
| 2) Frau Anna Maria Groß geb. Möres, vorbenannt, fünfzehn Anteile . . . . . | 15   |
| 3) Herr Andre Groß, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .           | 25   |
| 4) Frau Julia Groß, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .           | 25   |
| Total: hundert Anteile . . . . .   | 100» |

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

#### *Kostenabschätzung*

Die Unkosten und Honorare der vorliegenden Urkunde belaufen sich auf ungefähr 800,- EUR.

Hierüber wurde im Amtssitz des Notars in Wiltz am oben genannten Datum Urkunde errichtet.

Nachdem der Notar der erschienenen Partei die Urkunde vorgelesen und erläutert hat, hat diese Partei, die dem Notar mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, die Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Gross, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2007, vol. 321, fol. 43, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 12. Februar 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038073/2724/78.

(070024386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038100/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01667. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Protec MBV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.754.

Im Jahre zweitausend sieben, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Herr Erwin Mockels, Kaufmann, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 103 (matr. 1961 07 06 439); alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROTEC MBV S.à.r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 104, rue de Stavelot, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 93754,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz in Ettelbrück am 4. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 1157 vom 13. Dezember 2001;

welcher Komparsent sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert hat und, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst hat:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäß wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Der Gegenstand der Gesellschaft ist:

- a) Die Herstellung von Alu- und PVC-Fenster, Türen, Toren und Rollläden, sowie Wintergärten und Alufassaden.
- b) der Verkauf, die Montage und die Reparatur folgender Produkte in PVC und Alu: Fenster, Türen, Tore, Rollläden und Wintergärten, Innentüren, Rollladenkasten, Wand- und Dachverkleidungen, Sonnenschutz aller Art für Büros, Wintergärten und Wohnbereiche;
- c) der Verkauf, die Montage und das Ersetzen von Glasfenstern, Glastüren und Isolierglas;
- d) Maschinenverleih;
- e) die Gesellschaft kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können;
- f) die Gesellschaft kann sich gleichfalls der Einbringung, Anteilszeichnung, Verschmelzung oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der gegründeten Gesellschaft begünstigen können.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

38437

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie ein- gangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Mockels, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2007, vol. 620, fol. 45, case 5, DIE/2007/268. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 12. Februar 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007038089/4917/46.

(070024397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

---

**Middle East Associates (Holdings) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 15.522.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038105/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01673. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(070035024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Inter Investor, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.330.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Marina Arama, née le 20 juin 1969, demeurant à Cuza Voda Str. 34-1, apt 64, Chisinau, République de Moldavie, ici représentée par Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen le 18 janvier 2007. Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société anonyme INTER INVESTOR SA, avec son siège social L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 12 janvier 2006;

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 114.330.

Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-) divisé en cent (100) actions sans valeur nominale.

Que la société ne possède ni d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que la comparante, qui représente l'intégralité du capital social suite à un rassemblement des actions, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société INTER INVESTOR SA.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société INTER INVESTOR SA.

Qu'elle déclare encore:

- Etre investie de tout l'actif, du passif et des engagements en cours,

- prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée au 31 décembre 2006.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2006.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant 5 ans auprès de Madame Marina Arama, née le 20 juin 1969, demeurant à Cuza Voda Str. 34-1, apt 64, Chisinau, République de Moldavie.

Que tout courrier ou notification de tiers peuvent être adressés à Madame Marina Arama, née le 20 juin 1969, demeurant à Cuza Voda Str. 34-1, apt 64, Chisinau, République de Moldavie, la société ne disposant plus de siège au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 janvier 2007, vol. 321, fol. 40, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 février 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038084/2724/50.

(070024362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

---

#### **Mayelin Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6185 Gonderange, 18, rue Gritt.

R.C.S. Luxembourg B 71.333.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007038082/800810/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2007, réf. DSO-CB00048. - Reçu 95 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(070023011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

---

#### **Motofin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.187.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

J. Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2007038125/208/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01877. - Reçu 0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070035101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Edimmo, Société Anonyme,**

(anc. Fedimmo S.A.).

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 87.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 février 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007038126/2724/14.

(070024375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

---

**Sercom Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.609.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038113/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Ninive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 74.936.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Onelio Piccinelli (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de voix, de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038713/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**H.K. Baustudio G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7564 Mersch, 5, avenue W. Leonard.  
R.C.S. Luxembourg B 88.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038397/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2007, réf. DSO-CB00098. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Tobacco GTI SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 103.836.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038381/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2007, réf. DSO-CB00124. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**High-Tech Trading & Supplies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 76.621.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038401/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2007, réf. DSO-CB00099. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**EDKA S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 115.126.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Carla Alexandra Goncalves Guerreiro, cabaretière, née à Faro (Portugal) le 29 juillet 1972, demeurant à L-9030 Warken, 46, Cité Warkdall,

Laquelle comparante a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Eduardo Manuel Guerreiro, chauffeur-mécanicien, né à Sao Martinho Das Amoreiras (Portugal) le 22 février 1963, demeurant à L-9291 Diekirch, 6, rue Walebroch,

cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée EDKA S.à r.l., avec siège social à L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1237 du 27 juin 2006,

pour le prix de 1,- euro.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.



Monsieur Eduardo Manuel Guerreiro, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société EDKA S.à r.l.

A la suite de ces cessions, Monsieur Eduardo Manuel Guerreiro, devenu unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée EDKA S.à r.l. déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

*Première résolution*

Suit à la cession de parts ci-avant décrite, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, toutes appartenant à Monsieur Eduardo Manuel Guerreiro, prénommé.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Madame Carla Alexandra Goncalves Guerreiro, préqualifiée, de son mandat de gérante technique de la société et nomme nouvelle gérante Madame Marie Fero, comptable, née à Grevenmacher, le 8 mai 1961, demeurant à L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. A. Guerreiro, E. M. Guerreiro, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2007, vol. 620, fol. 41, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 février 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007038019/234/45.

(070022197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

---

**Syrah Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.499.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007038020/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00979. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Solalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 94.092.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2007*

Démission du Commissaire FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., ayant son siège social à L-9237 Diekirch.

Nomination du nouveau Commissaire pour la durée de 6 ans, la FN-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, route de Stavelot, 144, représentée par son gérant technique Monsieur Erwin Schroeder. Leur mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Signature / Signature / Signature

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2007038293/591/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2007, réf. DSO-CA00299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**FN-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 92.183.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 février 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007038285/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2007, réf. DSO-CB00153. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Car-Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6580 Rosport, 5A, rue du Camping.  
R.C.S. Luxembourg B 111.116.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007038291/201/12.

(070025614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Field Promotion & Road Show Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9251 Diekirch, 40, rue Edmond-Jean Klein.  
R.C.S. Luxembourg B 95.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038292/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2007, réf. DSO-CB00050. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070025710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**BHF-BANK International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 10.008.

*Ordentliche Generalversammlung vom 2. März 2007*

Die Generalversammlung bestätigt die Amtsniederlegung von Herrn Roland Scharff zum 31. Dezember 2006 als Vorsitzender des Verwaltungsrates und die vorläufige Ernennung von Louis Graf von Zech zum Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2007 zu bestellen.

BHF-BANK INTERNATIONAL

Unterschriften

Référence de publication: 2007038042/2454/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.938.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Mathias Baudouin, Bankkaufmann, geboren am 23. Juli 1966, in Marburg (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Echternacherweg 3.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind Ausführung und Consulting im Bereich Porcessoptimierung in Gesellschaftsabläufe, und Projektunterstützung.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche Geschäfte wie auch Immobiliengeschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r. l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR), welche durch den vorgenannten Herrn Mathias Baudouin, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festlegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 Ober die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euros (800,- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Mathias Baudouin, Bankkaufmann, geboren am 23. Juli 1966 in Marburg (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Echternacherweg 3, ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Baudouin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2007, REM 2007 235. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037981/5770/98.

(070034698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

#### **Vicus Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 68.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 avant liquidation a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037983/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00543. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Sport Ethiq Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.807.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037999/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01339. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Stec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 111.031.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Steven Claus, employé, né à Sint-Truiden (Belgique), le 29 mai 1966, demeurant à B-3800 Sint-Truiden, 7, Groenstraat,

lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société STEC S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussigné, en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, du 1<sup>er</sup> février 2006, numéro 226

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 111.031,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée STEC avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

Ensuite la comparante, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ensuite l'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique approuve les comptes de liquidation basés sur la situation comptable au 30 novembre 2006, date à laquelle la société a cessé toute d'activité.

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la reprise des actifs et des dettes après apurement de toutes les charges de liquidation suivant rapport de liquidation fourni au Notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de donner décharge aux gérants jusqu'à la date de ce jour.

*Cinquième résolution*

La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée au 22 décembre 2006

*Sixième résolution*

L'associé unique décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social à de la fiduciaire A & T SA à L-9905 Troisvierges, 8, Grand Rue.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Claus, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 2006, vol. 321, fol. 36, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): M. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038040/2724/50.

(070020411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Montrachet Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.519.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007038031/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00956. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070034214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Chambolle Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

Référence de publication: 2007038033/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00937. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070034205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

---

**Imm. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 février 2007*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Francesco Rossi, cadre, né à Milan (Italie), le 22 septembre 1952, demeurant à Milan (Italie), Le Umbria N, 44.

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMM. LUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038757/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Ton Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 72.953.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 février 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Jean-Jacques Bernard, Administrateur, maître en droit, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

L'assemblée générale du 21 février 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Pour TON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038736/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**IMEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.386.

—  
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 2006 hervor, daß:

*Ester Beschluss*

Die Generalversammlung akzeptiert den Rücktritt von Herrn Roger David, wohnhaft in B-4770 Amel, Deidenberg 134 von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied und delegiertem Verwaltungsratsmitglied.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt als neues Verwaltungsratsmitglied Frau Elke Lorenzen, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Burg-Reuland 56.

Ihr Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung erlaubt dem Verwaltungsrat als neues delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Werner Heindrichs, Autoschlosser, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Burg-Reuland 56 zu ernennen.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.  
Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, den 29. Dezember 2006.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2007038519/2602/26.

Enregistré à Diekirch, le 8 février 2007, réf. DSO-CB00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Foncière de l'Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007038755/272/12.

(070035325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Leon Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007038756/231/15.

(070035327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**DH 2004 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 810.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.181.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007038119/208/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01965. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---